



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

# Plan de contrôle de Label Rouge n° 08-13

RÉFÉRENCE DU PLAN	DATE D'APPROBATION PAR L'OC OU RÉFÉRENCE DE L'OC	DATE D'APPROBATION	
QSD-C-LAn-0813-01	CA/L0813/DCS-0	23/06/2022	Annule et remplace le plan approuvé le 14/04/2014

## Plan de contrôle constitué

- ▶ de dispositions de contrôle communes, définies dans la décision à consulter sur le site Internet de l'INAO
  - Décision INAO- DEC-CONT-7
- ▶ de dispositions de contrôle spécifiques développées dans le présent document.

VERSION APPROUVEE LE 23 JUIN 2022

## DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES

**Au cahier des charges LA 08/13 « Viande fraîche de veau nourri par tétée au pis pouvant recevoir une alimentation complémentaire solide »**

**Organisme de Défense et de Gestion :**

LIMOUSIN PROMOTION


Pole de Lanaud

87220 BOISSEUIL

Tel : 05.55.10.37.96

Fax : 05.55.10.37.99

[accueil@lesviandeslimousines.com](mailto:accueil@lesviandeslimousines.com)

INDICE	DATE	EVOLUTIONS	VALIDATION
0	10/06/2022	Création des DCS	<i>Le Directeur :</i> François LUQUET 

**Organisme certificateur : QUALISUD**

Siège social : QUALISUD - 2 Allée Brisebois - 31320 AUZEVILLE TOLOSANE

Adresse administrative : 1017 route de Pau - 40 800 AIRE SUR L'ADOUR

Tel : 05 58 06 15 21 - Fax : 05 58 75 13 36 - e-mail : [contact@qualisud.fr](mailto:contact@qualisud.fr)

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>1. APPLICATION .....</b>	<b>4</b>
1.1. CATEGORIES D'OPERATEURS .....	4
1.2. REPARTITION DES POINTS DE CONTROLE ET DOCUMENTS A TENIR PAR LES OPERATEURS : .....	4
<b>2. MODALITES D'HABILITATION DES OPERATEURS .....</b>	<b>6</b>
2.1. IDENTIFICATION DES OPERATEURS .....	6
2.2. MISE EN ŒUVRE DES CONTROLES EN VUE DE L'HABILITATION.....	6
<b>3. MODALITES D'EVALUATION DE L'ODG .....</b>	<b>6</b>
<b>4. MISE EN ŒUVRE DES CONTROLES .....</b>	<b>7</b>
4.1. REPARTITION DES CONTROLES INTERNES ET DES CONTROLES EXTERNES.....	7
4.2. METHODES DE CONTROLE .....	7
4.2.1. <i>Traçabilité</i> .....	8
4.2.2. <i>Races</i> .....	8
4.2.3. <i>Naissance</i> .....	9
4.2.4. <i>Bâtiments</i> .....	10
4.2.5. <i>Alimentation des mères</i> .....	10
4.2.6. <i>Alimentation et abreuvement des veaux</i> .....	12
4.2.7. <i>Ramassage et transport à l'abattoir</i> .....	13
4.2.8. <i>Abattage</i> .....	13
4.2.9. <i>Sélection des carcasses</i> .....	14
4.2.10. <i>Découpe et conditionnement des découpes</i> .....	15
<b>5. TRAITEMENT DES MANQUEMENTS SPECIFIQUES .....</b>	<b>16</b>
5.1. TRAÇABILITE .....	16
5.2. RACES.....	17
5.3. NAISSANCE .....	18
5.4. BATIMENTS .....	19
5.5. ALIMENTATION DES MERES.....	20
5.6. ALIMENTATION ET ABREUVEMENT DES VEAUX .....	21
5.7. RAMASSAGE ET TRANSPORT A L'ABATTOIR .....	24
5.8. ABATTAGE .....	24
5.9. SELECTION DES CARCASSES .....	25
5.10. DECOUPE ET CONDITIONNEMENT DES DECOUPES.....	26

## INTRODUCTION

Les présentes dispositions de contrôle spécifiques sont associées au cahier des charges du Label Rouge LA 08/13 « Viande fraîche de veau nourri par tétée au pis pouvant recevoir une alimentation complémentaire solide » dont l'Organisme de Défense et de Gestion est LIMOUSIN PROMOTION - Pole de Lanaud, 87220 BOISSEUIL.

Ces dispositions de contrôle spécifiques associées aux Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Veau en vigueur (voir [www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)) composent le plan de contrôle du SIQO.

QUALISUD réalise la certification du label selon les modalités définies dans le Code Rural et de la Pêche Maritime, dans le cadre de la circulaire de l'INAO relative à la délégation de tâches aux organismes de contrôles agréés, dans le respect de la norme NF EN ISO 17065 et de la circulaire de l'INAO précisant les points d'interprétation de la norme 17065 au regard des SIQO et selon les modalités précisées dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Veau en vigueur.

Le non-respect des exigences du cahier des charges ou du présent plan de contrôle par les opérateurs ou l'ODG, entraînant un manquement (appelé aussi non-conformité), amènera QUALISUD à décider de suites pouvant aller jusqu'au retrait du bénéfice de la certification. Les modalités des suites données aux manquements sont précisées dans les Dispositions de contrôle communes Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Veau en vigueur, complétées par le chapitre §5 du présent document.

Ces dispositions de contrôle spécifiques :

- ✓ Définissent les catégories d'opérateurs et les activités et établissent les points à contrôler spécifiques s'y afférant ; dans l'ensemble du document les points principaux à contrôler figurent en caractères gras.
- ✓ Décrivent les modalités de contrôle des conditions de production chez les opérateurs habilités et des caractéristiques des produits spécifiques, rappellent les autocontrôles réalisés par les opérateurs sur leur propre activité, rappellent les contrôles internes réalisés par l'ODG et précisent les contrôles externes réalisés par QUALISUD ;
- ✓ Détaillent le répertoire des suites données aux manquements spécifiques constatés lors des contrôles, en sus de celles déjà décrites dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Veau en vigueur

Ce document est susceptible d'évoluer. Toute modification doit être approuvée par l'INAO préalablement à son entrée en vigueur.

## 1. APPLICATION

### 1.1. Catégories d'opérateurs

Les catégories d'opérateurs concernées par les présentes dispositions de contrôles sont celles prévues dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Veau, à l'exception des centres d'allotement, des ateliers d'élaboration de produits transformés et des ateliers de surgélation.

### 1.2. Répartition des points de contrôle et documents à tenir par les opérateurs :

Le tableau suivant présente pour chaque catégorie d'opérateurs, l'ensemble des points à contrôler spécifiques pour l'opérateur. Ces points de contrôle sont précisés dans les Conditions de Production spécifiques du cahier des charges.

Les principaux points à contrôler sont identifiés en **Gras** ; ceux relatifs à des caractéristiques certifiées communicantes sont identifiés en Souligné.

Réf (\*) Référence du point de contrôle dans le Cahier des Charges

C\*\* se substitue aux conditions de production commune

C\*\*\* reprise d'un point de contrôle des Conditions de Production Communes à la suite de sa requalification en PPC ou CC

Catégories d'opérateurs	Points à contrôler concernés		Documents à tenir par l'opérateur en sus des documents cités dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Veau en vigueur (liste indicative et non exhaustive),
	Réf*	Libellé	
Eleveurs	S001	Obligation d'enregistrement et de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bons de livraison ou factures d'achat d'aliments complémentaires lactés</li> <li>- Bons de livraison ou factures d'achat d'aliments complémentaires</li> <li>- Enregistrement des opérations de désinfection</li> </ul>
	<u>S002 Cf C011**</u>	<u>Races de veau autorisées</u>	
	S003	Nombre de veaux maximum produits par an	
	S004	Conditions d'adoption (Race des veaux)	
	S005	Volume minimum disponible par veau dans les bâtiments	
	S006	Fréquence de désinfection des bâtiments	
	S007	Origine des aliments	
	S008	Nature et pourcentage des aliments durant les périodes de printemps, d'été, d'automne et d'hiver	
	S009	Origine des fourrages	
	<u>C046***</u>	<u>Période et type d'allaitement</u>	
	S010	Composition de l'aliment complémentaire solide	
	S011	Quantité maximale d'aliments complémentaire solide par veau	
	S012	Conditions complémentaires à la distribution de l'aliment complémentaire solide	
	S013	Additifs interdits	
S014	Plan d'alimentation (à titre indicatif)		
Fabricant d'aliment industriel	<u>S010</u>	<u>Composition de l'aliment complémentaire solide</u>	
	S013	Additifs interdits	



QUALISUD

Réf (\*) Référence du point de contrôle dans le Cahier des Charges

C\*\* se substitue aux conditions de production commune

C\*\*\* reprise d'un point de contrôle des Conditions de Production Communes à la suite de sa requalification en PPC ou CC

Catégories d'opérateurs	Points à contrôler concernés		Documents à tenir par l'opérateur en sus des documents cités dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Veau en vigueur (liste indicative et non exhaustive),
	Réf*	Libellé	
Fabricant d'aliment à la ferme	S010	Composition de l'aliment complémentaire solide	
	S013	Additifs interdits	
Abatteur/abattoir et atelier de découpe et de conditionnement	S002 Cf C011**	Races de veau autorisées	- Documents de transport - Documents commerciaux
	S015	Indication des heures sur les documents du transporteur	
	S016	Centre d'allotement	
	S017 Cf C063**	Délai maximum entre l'arrivée à l'abattoir et l'abattage	
	S018 Cf C072**	Poids des carcasses	
	S019	Quantité et qualité des gras de couverture	
	S020	Défauts sur carcasses	
	S021 Cf C073**	Couleur de la viande	
	S022	Découpes et conditionnements autorisés	
	S023	Présentation des viandes commercialisées	

La durée minimum de conservation des documents relatifs aux autocontrôles est indiquée dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Veau (si non précisé dans le cahier des charges).

## 2. MODALITES D’HABILITATION DES OPERATEURS

### 2.1. Identification des opérateurs

Les modalités d’identification des opérateurs, de traitement des documents d’identification par l’ODG ainsi que de constitution de la liste des opérateurs identifiés sont décrites dans les Dispositions de contrôle communes à l’ensemble des Labels Rouges Veau.

### 2.2. Mise en œuvre des contrôles en vue de l’habilitation

Les modalités de mise en œuvre des contrôles en vue de l’habilitation sont celles prévues dans les Dispositions de contrôle communes à l’ensemble des Labels Rouges Veau.

Les méthodes de contrôle sont précisées dans les Dispositions de contrôle communes à l’ensemble des Labels Rouges Veau complétées par le §4.2 du présent document.

## 3. MODALITES D’EVALUATION DE L’ODG

L’ODG devra archiver et conserver les enregistrements générés par la réalisation de ses missions pendant 5 ans minimum, sans préjudice de la réglementation en vigueur.

Pas d’autres modalités particulières en sus de celles prévues dans les Dispositions de contrôle communes à l’ensemble des Labels Rouges Veau en vigueur.

## 4. MISE EN ŒUVRE DES CONTROLES

### 4.1. Répartition des contrôles internes et des contrôles externes

Les contrôles de suivi du cahier des charges sont réalisés dans le respect des Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Veau.

### 4.2. Méthodes de contrôle

Les méthodes de contrôles mises en œuvre pour chaque point de contrôle détaillées dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Veau en vigueur sont complétées par le tableau suivant qui détaille pour chaque point de contrôle spécifique (cf. §1), les modalités d'autocontrôle et les méthodes de contrôle.



#### 4.2.1. Traçabilité

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
<b>Contrôle chez les éleveurs</b>				
S001	Obligation d'enregistrement et de suivi	Sans objet	Conservation des factures d'achat d'aliments complémentaires et enregistrement des quantités totales distribuées et des veaux concernés	<p><b>Documentaire</b></p> <p>Vérification de l'enregistrement des aliments complémentaires distribués et des veaux concernés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enregistrement des aliments complémentaires distribués</li> <li>- Bons de livraison ou factures d'achat d'aliments complémentaires</li> </ul>

#### 4.2.2. Races

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
<b>Contrôle chez les éleveurs</b>				
<u>S002 Cf</u> <u>C011**</u>	<u>Races de veau autorisées</u>		Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Veau, C11	
<b>Contrôle chez les abatteurs/abattoirs et ateliers de découpe et de conditionnement</b>				
<u>S002 Cf</u> <u>C011**</u>	<u>Races de veau autorisées</u>		Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Veau, C11	

#### 4.2.3. Naissance

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
<b>Contrôle chez les éleveurs</b>				
S003	Nombre de veaux maximum produits par an	Sans objet	Tenue à jour du registre d'élevage	<p><b>Documentaire</b> Vérification du nombre de veaux produits par an selon l'effectif du troupeau</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Registre d'élevage</li> </ul>
S004	Conditions d'adoption (Race des veaux)	Sans objet	Tenue à jour du registre d'élevage	<p><b>Documentaire et par entretien</b> Vérification de la race/croisement des parents des veaux en production pour le Label Rouge</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Registre d'élevage</li> <li>- Passeport bovin</li> <li>- Déclaration de mise en place</li> </ul>
<b>Contrôle chez les abatteurs/abattoirs et ateliers de découpe et de conditionnement</b>				
S004	Conditions d'adoption (Race des veaux)	Sans objet	Tenue à jour du registre de labellisation	<p><b>Documentaire</b> Vérification de la race/croisement des parents des veaux sélectionnés en Label Rouge</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Registre de labellisation</li> <li>- Passeport bovin</li> </ul>

#### 4.2.4. Bâtiments

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
<b>Contrôle chez les éleveurs</b>				
S005	Volume minimum disponible par veau dans les bâtiments	<p><b>Visuel</b></p> <p><i>Vérification de la présence d'une ventilation naturelle ou mécanique</i></p> <p><b>Documentaire et par mesure si nécessaire</b></p> <p><i>Du volume d'air disponible par veau</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan du bâtiment si disponible registre d'élevage</li> </ul>		<p><b>Visuel</b></p> <p><i>Vérification de la présence d'une ventilation naturelle ou mécanique</i></p> <p><b>Documentaire et par mesure si nécessaire</b></p> <p><i>Du volume d'air disponible par veau</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan du bâtiment si disponible registre d'élevage</li> </ul>
S006	Fréquence de désinfection des bâtiments	Sans objet	Enregistrement de la fréquence de désinfection du bâtiment des veaux	<p><b>Documentaire</b></p> <p><i>Vérification de la fréquence de désinfection des bâtiments</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enregistrement des opérations de désinfection</li> </ul>

#### 4.2.5. Alimentation des mères

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
<b>Contrôle chez les éleveurs</b>				
S007	Origine des aliments	<p><b>Documentaire et visuel</b></p> <p><i>Vérification de la capacité d'auto-provisionnement de l'exploitation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déclarations PAC</li> </ul>	Enregistrement des caractéristiques de l'exploitation, de la déclaration PAC, relevé parcellaire, du plan d'assolement, rendements, des mouvements de bovins (effectif), du plan d'alimentation, des factures/étiquettes/bons de livraison d'aliments	<p><b>Documentaire et visuel</b></p> <p><i>Vérification du respect du taux d'auto-provisionnement de l'exploitation et vérification visuelle des surfaces et stocks</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Registre d'élevage (documents d'identification et de mouvement)</li> </ul>

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
				<p>des animaux, caractéristiques de l'exploitation,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- étiquettes d'aliments extérieur, bons de livraison d'aliment extérieur, factures d'achat d'aliments extérieurs</li> <li>- Passeports bovins</li> <li>- Déclarations PAC</li> <li>- Relevé parcellaire</li> <li>- Plan d'assolement</li> <li>- Rendements</li> <li>- Plan d'alimentation</li> </ul>
S008	Nature et pourcentage des aliments durant les périodes de printemps, d'été, d'automne et d'hiver	Sans objet	Tenue à jour du plan d'alimentation et des registres parcellaires et d'élevage. Conservation des factures d'achat de fourrages	<p><b>Documentaire</b></p> <p><i>Vérification du respect le taux de couverture des besoins théoriques annuels par l'herbe et les fourrages</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Registre d'élevage</li> <li>- Registre parcellaire</li> <li>- Factures d'achat des achats extérieurs</li> <li>- Plan d'alimentation</li> </ul>
S009	Origine des fourrages	Sans objet	Tenue à jour du plan d'alimentation	<p><b>Documentaire et visuel</b></p> <p><i>Vérification de la conformité des fourrages distribués</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan d'alimentation</li> <li>- bons de livraison d'aliment extérieur, factures d'achat d'aliments extérieur</li> </ul>

#### 4.2.6. Alimentation et abreuvement des veaux

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
<b>Contrôle chez les éleveurs</b>				
<u>C046***</u>	<u>Période et type d'allaitement</u>	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Veau, C46		
S010	Composition de l'aliment complémentaire solide	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Veau, C48 et C50		
S011	Quantité maximale d'aliments complémentaires solides par veau	Sans objet	Tenue à jour du registre d'élevage et du plan d'alimentation	<b>Documentaire</b> <i>Vérification de la quantité totale d'aliment complémentaire apportée par veau en moyenne</i> - Plan d'alimentation - Registre d'élevage
S012	Conditions complémentaires à la distribution de l'aliment complémentaire solide	Sans objet		<b>Visuel</b> <i>Vérification de la présence d'eau et de paille conformes au cahier des charges</i>
S013	Additifs interdits	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Veau, C118		
S014	Plan d'alimentation (à titre indicatif)	Sans objet		Documentaire <i>Présence d'un plan d'alimentation théorique de la complémentation des veaux</i>
<b>Contrôle chez les fabricants d'aliment à la ferme</b>				
<u>S010</u>	<u>Composition de l'aliment complémentaire solide</u>	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Veau, C48 et C50		
S013	Additifs interdits	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Veau, C 118		
<b>Contrôle chez les fabricants d'aliment industriels</b>				
<u>S010</u>	<u>Composition de l'aliment complémentaire solide</u>	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Veau, C48 et C50		

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
S013	Additifs interdits	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Veau, C118		

#### 4.2.7. Ramassage et transport à l'abattoir

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
<b>Contrôle chez les abatteurs/abattoirs et ateliers de découpe et de conditionnement</b>				
S015	Indication des heures sur les documents du transporteur	Sans objet	Conservation des documents de transport correspondant aux carcasses présentes	<p><b>Documentaire</b></p> <p><i>Vérification de la présence des documents des transporteurs permettant de vérifier les heures de chargement et de déchargement</i></p> <p>- Documents de transport</p>
S016	Centre d'allotement ou marché de vif	Sans objet	Sans objet	Sans objet

#### 4.2.8. Abattage

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
<b>Contrôle chez les abatteurs/abattoirs et ateliers de découpe et de conditionnement</b>				
S017 Cf C063**	Délai maximum entre l'arrivée à l'abattoir et l'abattage	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Veau, C63		

#### 4.2.9. Sélection des carcasses

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
<b>Contrôle chez les abatteurs/abattoirs et ateliers de découpe et de conditionnement</b>				
S018 Cf C072**	Poids des carcasses	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Veau, C72		
S019	Quantité et qualité des gras de couverture	<p style="text-align: center;"><b>Visuel et par entretien</b> <i>Vérification du fait que les agents Labellisateurs de l'abattoir connaissent les critères de labellisation des carcasses</i></p> <p style="text-align: center;"><b>Documentaire</b> <i>Vérification de l'existence et de la pertinence de la procédure ou d'un document décrivant la labellisation des carcasses</i></p> <p style="text-align: center;">- procédure ou document de labellisation des carcasses</p>	Tenue à jour de la procédure ou du document de labellisation des carcasses	<p style="text-align: center;"><b>Visuel et par entretien</b> <i>Vérification du fait que les agents Labellisateurs de l'abattoir connaissent les critères de labellisation des carcasses</i></p> <p style="text-align: center;"><b>Documentaire</b> <i>En cas de modification, vérification de la procédure de sélection des carcasses</i></p> <p style="text-align: center;">procédure ou document de labellisation des carcasses</p> <p style="text-align: center;"><b>Visuel</b> <i>Vérification de la conformité des carcasses sélectionnées</i></p>
S020	Défauts sur carcasses			
S021 Cf C073**	Couleur de la viande	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Veau, C73		

#### 4.2.10. Découpe et conditionnement des découpes

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
<b>Contrôle chez les abatteurs/abattoirs et ateliers de découpe et de conditionnement</b>				
S022	Découpes et conditionnements autorisés	Sans objet		<b>Visuel</b> <i>Vérification de la conformité des conditionnements utilisés</i>
S023	Présentation des viandes commercialisées	Sans objet		<b>Documentaire et visuel</b> <i>Vérification de la présentation des viandes commercialisées</i>  - Documents commerciaux



## 5. TRAITEMENT DES MANQUEMENTS SPECIFIQUES

Les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Veau :

- ✓ Décrivent les modalités générales de traitements des manquements constatés lors des contrôles internes et des contrôles externes réalisés par QUALISUD,
- ✓ Précisent le répertoire de traitement des manquements applicables aux conditions de productions communes à l'ensemble cahier des charges concernés.

Les tableaux suivants présentent le répertoire des traitements des manquements aux conditions de production spécifiques du cahier des charges.

### 5.1. Traçabilité

**Opérateur responsable : éleveur**

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir à un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 <sup>er</sup> constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S001	Obligation d'enregistrement et de suivi	Enregistrement des quantités d'aliments complémentaires d'allaitement distribuées absente ou incomplète	Suivi	Non	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)

## 5.2. Races

### Opérateur responsable : éleveur

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir à un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 <sup>er</sup> constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
<u>S002 Cf</u> <u>C011**</u>	<u>Races de veau autorisées</u>	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Veau, C11						

### Opérateur responsable : abatteur/abattoir et atelier de découpe et de conditionnement

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir à un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 <sup>er</sup> constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
<u>S002 Cf</u> <u>C011**</u>	<u>Races de veau autorisées</u>	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Veau, C11						

### 5.3. Naissance

#### Opérateur responsable : éleveur

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir à un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 <sup>er</sup> constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S003	Nombre de veaux maximum produits par an	Non respect du nombre maximal de veaux produits par an	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire
S004	Conditions d'adoption (Race des veaux)	Veau en production pour le Label Rouge alors que les conditions d'adoption sont non conformes	Suivi	Non	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire

#### Opérateur responsable : abatteur/abattoir et atelier de découpe et de conditionnement

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir à un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 <sup>er</sup> constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S004	Conditions d'adoption (Race des veaux)	Labellisation d'un veau adopté dont un des parents est croisé » (code 39)	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du Label des veaux concernés	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Retrait du bénéfice du Label des veaux concernés et suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation

## 5.4. Bâtiments

Opérateur responsable : éleveur

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir à un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 <sup>er</sup> constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S005	Volume minimum disponible par veau dans les bâtiments	Volume d'air insuffisant	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle interne supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Absence de ventilation	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle interne supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Volume d'air insuffisant	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire
		Absence de ventilation	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire
S006	Fréquence de désinfection des bâtiments	Non respect des fréquences de désinfection des bâtiments	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle interne supplémentaire	contrôle supplémentaire

## 5.5. Alimentation des mères

Opérateur responsable : éleveur

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir à un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 <sup>er</sup> constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S007	Origine des aliments	Non respect de la proportion d'auto-provisionnement	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle interne supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Non respect de la proportion d'auto-provisionnement	Suivi	Non	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire
S008	Nature et pourcentage des aliments durant les périodes de printemps, d'été, d'automne et d'hiver	Taux de couverture des besoins annuels par l'herbe et les fourrages non conforme	Suivi	Non	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire
S009	Origine des fourrages	Origine et/ou type de fourrages non conforme	Suivi	Non	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire

## 5.6. Alimentation et abreuvement des veaux

Opérateur responsable : éleveur

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir à un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 <sup>er</sup> constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
C046***	Période et type d'allaitement	Non respect de la période et du type d'allaitement	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Non respect de la période et du type d'allaitement	Suivi	Non	Retrait du bénéfice du Label des animaux concernés	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du Label des animaux concernés et suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
S010	Composition de l'aliment complémentaire solide	Distribution d'aliments non référencés	Suivi	Non	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S011	Quantité maximale d'aliments complémentaire solide par veau	Quantité d'aliment complémentaire solide par veau non conforme (dépassement inférieur à 10%)	Suivi	Non	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du Label des animaux concernés et suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
		Quantité d'aliment complémentaire solide par veau non conforme (dépassement supérieur à 10%)	Suivi	Non	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du Label des animaux concernés (contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du Label des animaux concernés et suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S012	Conditions complémentaires à la distribution de l'aliment complémentaire solide	Non respect des conditions complémentaires à la distribution de l'aliment complémentaire solide	Suivi	Non	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
S013	Additifs interdits	Distribution d'aliments non référencés	Suivi	Non	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S014	Plan d'alimentation (à titre indicatif)	Absence de plan d'alimentation	Suivi	Non	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire

**Opérateur responsable : fabricant d'aliment à la ferme**

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir à un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 <sup>er</sup> constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S010	<u>Composition de l'aliment complémentaire solide</u>	Formule théorique non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Refus d'habilitation	
		Composition de l'aliment complémentaire non conforme	Suivi	Oui	Suspension d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Retrait d'habilitation	
S013	Additifs interdits	Formule théorique non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Refus d'habilitation	
		Présence d'additifs interdits dans les aliments complémentaires	Suivi	Oui	Suspension d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Retrait d'habilitation	

Opérateur responsable : fabricant d'aliment industriel

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir à un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 <sup>er</sup> constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S010	<u>Composition de l'aliment complémentaire solide</u>	Formule théorique non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Refus d'habilitation	
		Composition de l'aliment complémentaire non conforme	Suivi	Oui	Déréféréncement de l'aliment	Contrôle supplémentaire	Déréféréncement de l'aliment et suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	retrait d'habilitation
S013	Additifs interdits	Formule théorique non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Refus d'habilitation	
		Présence d'additifs interdits dans les aliments complémentaires	Suivi	Oui	Déréféréncement de l'aliment	Contrôle supplémentaire	Déréféréncement de l'aliment et suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	retrait d'habilitation



## 5.7. Ramassage et transport à l'abattoir

Opérateur responsable : abatteur/abattoir et atelier de découpe et de conditionnement

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir à un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 <sup>er</sup> constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S015	Indication des heures sur les documents du transporteur	Absence de documents précisant les horaires de chargement et de déchargement	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire
S016	Centre d'allotement	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

## 5.8. Abattage

Opérateur responsable : abatteur/abattoir et atelier de découpe et de conditionnement

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir à un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 <sup>er</sup> constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S017 Cf C063**	Délai maximum entre l'arrivée à l'abattoir et l'abattage	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Veau, C63						

## 5.9. Sélection des carcasses

Opérateur responsable : abatteur/abattoir et atelier de découpe et de conditionnement

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir à un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 <sup>er</sup> constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S018 Cf C072**	Poids des carcasses	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Veau, C72						
S019	Quantité et qualité des gras de couverture	Procédure de sélection des carcasses absente ou incomplète	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Veau, Cxx					
		Absence de connaissance des critères de sélection par les agents labellisateurs	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni	Refus d'habilitation	
		Absence de connaissance des critères de sélection par les agents labellisateurs	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
		Couverture du gras non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S020	Défauts sur carcasse	Procédure de sélection des carcasses absente ou incomplète	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Veau, Cxx					
		Absence de connaissance des critères de sélection par les agents labellisateurs	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni	Refus d'habilitation	
		Absence de connaissance des critères de sélection par les agents labellisateurs	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
		Présence de défauts majeurs	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S021 Cf C073**	Couleur de la viande	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Veau, C73						

### 5.10. Découpe et conditionnement des découpes

Opérateur responsable : abatteur/abattoir et atelier de découpe et de conditionnement

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir à un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 <sup>er</sup> constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S022	Découpes et conditionnements autorisés	Modes de conditionnement non conformes	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe des viandes concernées (contrôle supplémentaire)
S023	Présentation des viandes commercialisées	Présentation des viandes commercialisées non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe des viandes concernées (contrôle supplémentaire)